

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERES

Séance du 10 Mars 2017

Date de convocation : 01.03.2017
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2017/008

OBJET : Convention mutualisation Marchés Publics

L'an deux mille dix-sept le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C
– SANDRES M – MORLEY R – RICHOUD

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises dispose d'un service des Marchés Publics efficace et compétent.

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises nous propose de nous accompagner dans le domaine des marchés publics.

Monsieur le Maire précise que l'évolution réglementaire dans ce domaine ainsi que l'obligation prochaine de dématérialisation des procédures rend cet accompagnement pertinent.

A ces fins, une convention de mutualisation est nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 ;
Considérant la législation en matière de marchés publics ;
Compte tenu de la possibilité de mise à disposition des services ouverte par la loi 2004-809 du 13 Août 2004 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **d'Approuver** la convention ci-jointe
- **Charge** Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

16 MARS 2017

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire 17.03.17
Après dépôt en Sous Préfecture le 16.03.17
Et notification du

